

Un appel pour des relations transformatrices et équitables entre l'ACP et l'UE

Du 20 au 22 mars 2018, des organisations de la société civile venant de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et de l'Europe se sont réunies dans le cadre d'un séminaire consultatif du Réseau d'Afrique sur le commerce à Accra, au Ghana, pour délibérer sur les préparations en prévision du cadre ACP- EU devant succéder à l'Accord de Partenariat de Cotonou qui viendra à échéance en 2020. Nous sommes parvenus à des compréhensions communes et nous avons adopté les revendications ci-après en faveur d'un cadre post-Cotonou favorable à une transformation socioéconomique équitable dans les pays ACP.

Il y a près de deux décennies que l'Accord de Partenariat de Cotonou (APC) a vu le jour. Sa promesse était que l'aide européenne, dans un contexte de libéralisation commerciale et de déréglementation économique globale et réciproque et gérée par une politique de respect mutuel, contribuerait à modernisation des pays ACP et à la réalisation des avantages proclamés de la mondialisation. Cette promesse s'est révélée fausse.

Les tentatives visant à conclure les Accords de Partenariat Economique (APE), un élément clé de l'APC, sont tout de suite tombées dans l'impasse en raison de l'agenda prédateur de l'UE. Cet agenda avait pour objectif d'ouvrir les économies ACP pour l'entrée en franchise des marchandises européennes et la libre opération des investisseurs européens tout en mettant en péril la capacité des gouvernements ACP à accorder un appui préférentiel aux produits, producteurs et investisseurs nationaux. Les promesses de l'UE d'aborder lesdites « contraintes du côté de l'offre » et de prendre en charge les « coûts d'ajustement » des APE se sont révélées des promesses vaines.

Compte tenu de la résistance acharnée des cercles de plus en plus larges de citoyens dans les pays ACP et en Europe ainsi que des gouvernements ACP et des organisations intergouvernementales à travers le monde, l'agenda de l'UE a été en partie bloqué et n'aboutit qu'à des résultats incomplets au niveau des négociations APE. Quelques pays y compris le Nigeria et la Tanzanie ont refusé de signer toute forme d'APE. Néanmoins, l'ensemble du processus a été largement au détriment des pays ACP, entraînant surtout de nouvelles formes d'incohérence régionale parmi les pays ACP.

Entre-temps, la crise économique et financière mondiale de 2008 a mis à nu les fondements fragiles de la croissance économique à travers le monde, y compris l'Europe et l'ACP, et a remis en cause la légitimité du paradigme économique au cœur de l'APC et des APE. Les gouvernements ACP se sont rendu compte que la dépendance continue de l'exportation des produits de base et de l'importation de la plupart de leurs besoins industriels ne pourraient pas servir de base à un développement inclusif et durable et ont commencé à envisager des initiatives pour développer les capacités de production intérieures.

Sans doute, l'une des plus grandes retombées des crises financières et économiques mondiales et de la manière dont elles ont été gérées en Europe était la décision du Royaume uni de mettre un terme à son adhésion à l'UE, connu sous le nom de Brexit. A son tour, le Brexit a soulevé de nouveaux défis pour l'ACP dans ses relations avec l'Europe. Le départ attendu du RU va non seulement réduire la valeur ce que les pays ACP pensaient obtenir de l'APE mais aussi constituer de nouvelles menaces à leurs propres économies.

Les ramifications des crises financières et économiques mondiales de 2008 continuent de hanter le monde sous plusieurs formes. Le niveau considérable d'inégalité entre et au sein des nations - surtout au niveau des relations de pouvoir fondées sur la classe et le genre et du monopole des ressources économiques- lié aux types d'activité économique qui ont conduit aux crises, s'est même exacerbé dans

leur foulée et à travers les mesures inévitables adoptées par de nombreux gouvernements pour répondre à ces crises.

A cela s'ajoutent les effets du changement climatique, provenant des systèmes de production et des modèles de consommation tirés par les pays développés, y compris l'élévation du niveau de la mer, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'acidification des océans qui posent des menaces existentielles à la survie même de l'humanité. Les sociétés vulnérables et pauvres et certaines couches de la société, en particulier les femmes, les enfants et les handicapés qui sont à peine responsables du changement climatique et les moindres capables de s'y adapter, souffrent des pires effets.

L'adoption des ODD est une reconnaissance mondiale de ces défis et de la nécessité des alternatives politiques mondiales inter reliés au dogme néolibéral et de la transformation. Paradoxalement, au lieu de mettre en pratique les leçons tirées des expériences susmentionnées, les gouvernements de l'UE et de l'ACP semblent déterminés à poursuivre les mêmes pratiques et politiques du passé.

Les éléments essentiels du projet de mandat de négociation produit par la CE aux fins d'adoption par les membres de l'UE sont essentiellement les mêmes questions que l'UE cherche à imposer aux pays ACP (et d'autres pays en développement) à la suite de la création de l'OMC et tout au long des négociations APE. Il s'agit d'un accès et d'une protection renforcés au profit des investisseurs européens dans les pays ACP et d'un accès sans heurt aux ressources naturelles de la région ACP, y compris les ressources marines. Par ailleurs, tout comme dans le cas de l'APE, l'Union européenne s'est donné le droit de décider de la configuration de l'ACP qu'elle préférerait pour le nouvel accord. De surcroît, l'UE veut profiter de l'accord post-Cotonou pour lier l'ACP en faveur d'une coordination obligatoire et d'une position commune dans le cadre des organisations et réunions internationales, y compris à l'OMC.

De l'autre côté, les institutions ACP sont seulement sur le point de tenter d'élaborer leur propre mandat de négociation. Cependant, les éléments de ce mandat éventuel ne semblent pas naître d'une cohérence stratégique parmi les pays au niveau d'un agenda commun visant à transformer la structure de leurs économies coloniales fondée sur les produits de base et perpétuée dans les modèles économiques essentiellement néocoloniaux avec l'UE. Les indicateurs d'un mandat tels qu'énoncés dans le document « l'ACP que nous voulons » semblent plutôt limités à une vision du rôle global des structures institutionnelles améliorées de l'ACP associée aux vagues principes de l'égalité et de la défense des gains de l'accord de Cotonou, etc.

Compte tenu des délais serrés pour les préparations et le lancement des négociations, le manque relatif de préparation au niveau de l'ACP par rapport à l'UE va probablement entraîner une répétition du modèle suivant lequel l'ACP, au lieu d'entrer dans les négociations avec ses propres conditions, s'adapte au programme de négociation de l'UE et reproduit ainsi les déséquilibres qui sont au cœur des négociations préalables.

Les relations futures entre l'ACP et l'UE ne peuvent pas être construites de cette manière. Une approche alternative est nécessaire et possible. A la lumière de ce qui précède,

Nous rejetons les tentatives visant à ressusciter et à prolonger le paradigme et le programme échoués de l'Accord de Partenariat de Cotonou actuel dans les futures relations entre les pays ACP et l'UE. Ces relations doivent être celles qui créent de l'espace et de l'appui pour les initiatives dans les pays ACP sur le plan individuel et collectif, transforment leurs économies tributaires des produits de base et permettent d'adopter des stratégies pour un développement basé sur les besoins et des priorités des populations.

Nous exhortons les pays ACP à se détacher de leur obsession étroite et vaine de l'aide provenant de l'UE dont la valeur est déjà réduite et qui est de plus en plus transformée en un moyen de promouvoir les intérêts des entreprises européennes. Ils doivent plutôt se concentrer sur les moyens de remplir envers

leurs populations les obligations séculaires de créer une vision et un agenda pour une transformation inclusive, équitable et sensible au genre de leurs économies. Ceux-ci doivent être tirés par leurs propres impératifs nationaux et régionaux autodéterminés et fondés essentiellement sur leurs ressources humaines et naturelles et d'une manière qui permettent le mieux aux sociétés de relever les défis de notre époque. C'est là le seul cadre de référence efficace pour les futures relations avec l'UE (et d'autres pays tiers).

Par conséquent, nous formulons les revendications suivantes :

Les relations futures de commerce et d'investissement

Tout cadre futur de commerce et d'investissement ACP-EU doit protéger les producteurs ACP ainsi que ses marchés nationaux et régionaux ; respecter les principes de la non-réciprocité et des droits de traitement spécial et différencié ; exclure les pressions pour la libéralisation du commerce et de l'investissement ; soutenir l'espace des pays ACP pour la formulation et la poursuite de leurs propres stratégies de développement et leur permettre de choisir leurs propres alliés et de formuler leurs propres positions dans les forums internationaux, y compris à l'OMC.

Accords de Partenariat Economique

En tant qu'accord de libre-échange, les Accords Partenariat Economique n'ont pas de place dans les futures relations avec l'Europe. Par conséquent, les négociations prévues ou envisagées visant à élargir ou à approfondir les APE doivent cesser. Les APE qui ont été jusque-là adoptés ne doivent pas être mis en œuvre. Nous exprimons notre solidarité envers les pays qui jusqu'à présent ont refusé de signer les APE. Les pays ACP et l'UE doivent rechercher parmi les nombreuses alternatives les options les mieux adaptées aux objectifs de développement des pays ACP.

Concernant le Brexit, le RU ne doit pas reprendre les APE discrédités existants dans ses futures relations avec l'ACP. Nous exhortons tous les pays ACP à rejeter toute tentative en ce sens. En revanche, le RU doit saisir l'occasion pour collaborer avec l'ACP afin de définir un cadre qui soutient les initiatives ACP pour son propre développement. Parallèlement, jusqu'à ce que ses futures relations avec l'UE soient clarifiées et que des alternatives appropriées soient mises en place, le RU doit continuer à remplir ses obligations envers les économies ACP.

Aide et mobilisation des ressources intérieures

Nous réitérons notre appel pour que les pays ACP mettent un terme à leur dépendance vis-à-vis de l'aide. Toute forme d'aide ne peut que compléter le besoin fondamental des gouvernements ACP de valoriser les ressources générées dans leurs économies et de réinvestir ces ressources aux fins d'un développement plus poussé. En conséquence, les gouvernements ACP doivent se concentrer sur la mobilisation des ressources intérieures et adopter des politiques et mesures pour arrêter les sorties nettes des ressources ACP vers l'Europe et d'autres économies développées, y compris les flux financiers illicites, le rapatriement non réglementé des bénéfices, la libéralisation débridée des mouvements de capitaux, les pratiques fiscales illégales, immorales et injustes. L'Europe et d'autres pays développés doivent soutenir les pays ACP à cet égard.

Changement climatique

Nous exigeons que tous les pays prennent des mesures pour mettre en œuvre leurs obligations dans le cadre de l'Accord de Paris et engagent d'autres actions pour assurer que les menaces du changement climatique soient abordées de manière efficace.

Migration

La migration, y compris toutes les formes de migration forcée, est devenue une question critique et l'Europe cherche à contraindre les pays ACP à adopter des mesures contraires aux normes internationales. Nous exigeons que la complexité de la migration dans toutes ses formes, ses causes profondes et ses impacts soient traités au niveau des instances multilatérales appropriées et ne deviennent pas un autre moyen d'imposition européenne aux pays ACP.

Exclusion fondée sur le genre et les vulnérabilités

Nous attirons l'attention sur les défis spécifiques liés à l'exclusion basée sur le genre et aux vulnérabilités et nous réclamons l'action de tous les pays en vue de promouvoir les droits socioéconomiques et la participation économique des femmes conformément aux conventions et engagements internationaux.

Participation des citoyens

Nous revendiquons la mise en place d'un mécanisme structuré pour favoriser la participation opportune, efficace et durable des citoyens et d'autres acteurs aux processus en prévision de l'élaboration d'un cadre post-Cotonou.

Par-dessous tout, les pays ACP ne doivent pas se laisser entraîner dans les négociations et accords post Cotonou sans préparation, à cause de la crainte typiquement suscitée par l'UE à l'aide des menaces de vagues conséquences pouvant surgir si un cadre successeur n'était pas en place à l'expiration de l'APC.

Nous appelons les populations de la région ACP à adhérer au mouvement des groupes citoyens contre l'agenda intéressé de l'Europe et à renforcer nos appels à l'endroit de nos gouvernements pour qu'ils restent fermement solidaires dans l'intérêt de nos peuples, pays et régions.

Nous lançons, en outre, un appel à la solidarité continue des citoyens de l'Europe et du monde entier et nous les invitons à agir ensemble avec nous face à l'agenda agressif de « l'Europe mondiale » de Bruxelles en vue de sauvegarder et de promouvoir les droits des populations de l'ACP à se développer en fonction de leurs propres besoins et impératifs.

Nous nous engageons à renforcer la solidarité de la société civile à travers l'ACP et à consolider nos alliances avec d'autres groupes sociaux intéressés pour travailler ensemble dans les pays de l'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique, de l'Europe et à travers le monde pour réaliser nos revendications.